Note externe

Direction Technique

Contribution financière de l'Aménageur à l'extension rendue nécessaire pour le raccordement d'un Lot, à l'intérieur du Périmètre d'une Zone d'Aménagement

Identification :	Enedis-MOP-RAC_005E
Version :	2
Nb. de pages :	9

Version	Date d'application	Nature de la modification	Annule et remplace
1	22/07/2025	Création	Enedis-FOR-RAC_060E
2	03/09/2026	Modification des taux d'acompte	

Document(s) associé(s) et annexe(s) :

Enedis-NMO-RAC-005E : « Procédure de traitement des demandes de raccordement d'une installation de consommation individuelle ou collective en BT de puissance supérieure à 36 kVA et en HTA, au Réseau Public de Distribution concédé à Enedis ».
Enedis-NMO-RAC_006E : « Procédure de traitement des demandes de raccordement d'une Installation individuelle de consommation ou de consommation et de production simultanée en Basse Tension (BT) de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution concédé à Enedis ».
Enedis-NMO-RAC-007E : « Principes d'étude et de développement du réseau pour le raccordement des clients consommateurs et producteurs ».
Enedis-NMO-RAC-001E : « Référentiel Technique applicable en matière de conception et de réalisation des Branchements BT par Enedis ».
Enedis-MOP-RAC_024E : « Conditions Générales de raccordement en soutirage, au Réseau Public de Distribution d'électricité, concédé à Enedis, des Equipements Electriques d'Infrastructures relatifs à la desserte d'une Zone d'Aménagement ».
Enedis-NMO-RAC_009E : « Barème pour la facturation des raccordements au Réseau Public de Distribution ».
Enedis-MOP-RAC_004E : « Convention Cadre pour le Raccordement au Réseau Public de Distribution électrique d'une zone d'aménagement ».

Résumé / Avertissement

Ce document est le modèle de contribution financière à renseigner et à transmettre à un Aménageur dans le cas où **l'extension**, rendue nécessaire pour le **raccordement d'un Lot**, à l'intérieur de la zone à aménager, est à sa charge.

Ce document a pour objet d'obtenir l'accord de l'Aménageur sur la consistance et le coût de l'extension, quand il est redevable de cette contribution, avant tout démarrage des travaux de raccordement d'un Titulaire de Lot ayant sollicité Enedis pour raccorder son Lot.

La présente procédure est disponible dans la Documentation Technique de Référence (DTR) publiée sur le site internet d'Enedis www.enedis.fr

NB : les champs en bleu encadrés par les signes [et] dans le modèle ci-après sont destinés à être pré-remplis à partir des caractéristiques de la demande de raccordement. Les *mentions en italique bleue* encadrent des options qui seront remplies ou supprimées selon les cas)

SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 euros
R.C.S. de Nanterre 444 608 442
© Copyright Enedis

Contribution financière de l'Aménageur à l'Extension du Réseau Public de Distribution d'électricité relative à la demande de raccordement n° [n° NUMAFF] du Lot n°[NumLot] à la charge de l'Aménageur

Destinataire : [nom destinataire]

Nom du bénéficiaire : [nom du bénéficiaire]

Adresse du destinataire :
[adresse destinataire]
[CP] [commune]

Adresse des travaux de raccordement :
[adresse travaux]
[CP] [commune]

Sommaire

Préambule 1
Synthèse 2
1 — Objet de l'Offre 3
2 — Description des travaux d'Extension 3
2.1. Technique de raccordement 3
2.2. Travaux concernés par la création de l'extension 3
3 — Dispositions financières 4
3.1. Montant de la Contribution à l'Extension 4
3.2. Conditions d'acceptation de cette offre 4
3.3. Montant de l'acompte 4
3.4. Modalités de paiement 5
4 — Conditions préalables à la réalisation des travaux de raccordement 5
5 — Échéancier prévisionnel de réalisation des travaux 5
6 — Modification de la demande 5
7 — Interlocuteur 5
8 — Accord 6
Annexe 1 : Schéma de raccordement : Avant-Projet Sommaire (APS) 7
Annexe 2 : Détail de la contribution au coût du raccordement 8

Préambule

La présente Offre décrit la prestation d'Extension, qu'Enedis s'engage à exécuter dans les conditions décrites aux Conditions Générales Enedis-MOP-RAC_024E (Annexe3), nécessaires au raccordement d'un Titulaire de Lot, la Contribution à l'Extension à la charge de l'Aménageur et le délai de réalisation prévisionnel.

Vous reconnaissez avoir pris connaissance des **Conditions Générales** - Enedis-MOP-RAC_024E - en vigueur : « Conditions Générales de raccordement en soutirage, au Réseau Public de Distribution d'électricité, concédé à Enedis, des Equipements Electriques d'Infrastructures relatifs à la desserte d'une Zone d'Aménagement », disponibles sur le site internet www.enedis.fr/documents dans la rubrique « Documentation Technique de Référence » et **les accepter**.

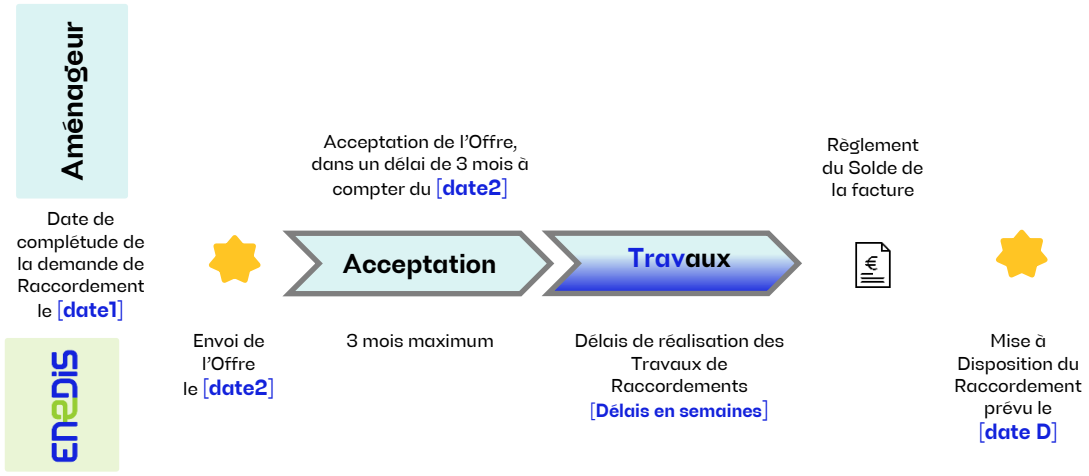
Enedis vous rappelle que les dispositions de la **procédure** de traitement des demandes de raccordement d'une Installation de consommation individuelle ou collective en BT de puissance supérieure à 36 kVA et en HTA au Réseau Public de Distribution concédé à Enedis **Enedis-NMO-RAC_005E**, la Convention Cadre Zone d'Aménagement **Enedis-MOP-RAC_004E**, le **barème** de facturation des raccordements **Enedis-NMO-RAC_009E**, et le **Catalogue des Prestations**, publiés sur le site internet www.enedis.fr à la date des présentes Conditions Particulières, **s'appliquent à cette Offre de Raccordement**.

La signature de la présente Offre et de de ces annexes vaut acceptation des Conditions Générales sans aucune réserve.

Nota : Tout terme commençant par une majuscule, lors de sa première occurrence dans ce document, est défini soit dans l'Annexe 3, soit dans l'Annexe 4, soit dans le corps de ce document.

© Copyright Enedis

Synthèse

Objet	Contribution à l'extension rendue nécessaire pour le raccordement, au Réseau Public de Distribution (RPD) d'électricité, dans le Périmètre de la Zone d'Aménagement, de l'Installation [Nom de l'Installation] pour une Puissance de Raccordement en soutirage de _____ kVA.
Planning de réalisation des travaux	
Contribution au Raccordement	La Contribution de l'Aménageur à l'Extension est de _____ *€ HT et* de _____ *€ HT avec application de la réfaction.* *Soit* _____ € TTC *avec le taux de TVA en vigueur.* L'Aménageur verse à Enedis un acompte dont le montant s'élève à _____ *€* TTC ou transmet à Enedis l'ordre de service correspondant à cette Offre (voir article 3.2). Paiement : tous les paiements sont nets et sans escompte, payables par virement ou CB. ➔ *le détail de la contribution est décrit à l'article 2.*
Validité de l'Offre	L'Aménageur dispose d'un délai de **trois mois**, à compter de la date d'envoi par Enedis, pour **accepter** cette **Offre de Raccordement**. L'acceptation de l'Aménageur est matérialisée par la réception par Enedis des deux éléments suivants : — la signature de la présente offre, sans modification ni rature, — le versement de l'acompte ci-dessus (si l'aménageur est privé) — la transmission de l'ordre de service (si l'aménageur est une collectivité locale). A défaut d'acceptation de cette offre, il sera mis fin à l'Offre de Raccordement relative à la demande de raccordement de l'Installation présentée par l'acquéreur de lot
Interlocuteurs	***Aménageur :*** **Nom Prénom** : ..... **Qualité** : ..... ***Enedis :*** **Nom Prénom** : ..... **Tél :** ..... **Courriel** : .....

1 — Objet de l'Offre

La présente Offre a pour objet de définir la Contribution à l'Extension rendue nécessaire pour le raccordement d'un Titulaire de Lot, dans le Périmètre de la ZA, à régler par l'Aménageur de cette ZA, lorsqu'il est redevable de cette Contribution.

L'Aménageur peut être redevable de la contribution financière à l'extension de réseau, dans le périmètre de la Zone d'Aménagement lorsque l'extension du réseau public de distribution (RPD) s'inscrit :

- dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) telle que définie par l'article L.342-21 3° du code de l'énergie,
- en application d'un contrat (PUP...) mettant à la charge de l'Aménageur cette extension du RPD,
- en application des règles définies par l'Aménageur privé.

Ces règles sont précisées dans la Convention Cadre applicable au développement de la Zone d'Aménagement signée entre Enedis et l'Aménageur.

Eléments pris en compte pour établir cette Offre :

Rubrique	Valeur
▪ Demande du Titulaire de Lot en date du	[--/--/----]
▪ Numéro de Lot concerné par la demande de raccordement	[n°Lot]
▪ Autorisation d'Urbanisme	[N°AU]
▪ Délibération ZAC ou Convention PUP	[Non concerné /[Numéro] ; [Intitulé]]
▪ Convention Cadre	[N° de CCZA] ; [Intitulé]

Cette offre présente les travaux d'Extension du RPD, sous maîtrise d'ouvrage Enedis :

- nécessaires et suffisants pour satisfaire l'alimentation en énergie électrique du Lot,
- qui empruntent un tracé techniquement et administrativement réalisable en conformité avec les dispositions du cahier des charges de la concession,
- conformes à la Documentation Technique de Référence publiée par Enedis.

Cette Offre :

- est élaborée en fonction de la demande de raccordement réalisée auprès d'Enedis par le Titulaire de Lot, de l'état électrique du réseau existant, ainsi que des décisions prises à propos de son évolution, et des éventuels souhaits complémentaires de l'Aménageur,
- indique la nature des travaux d'Extension du RPD, la Contribution à l'Extension à verser à Enedis pour les travaux d'Extension à la charge de l'Aménageur et le délai de réalisation prévisionnel.

Votre accord sur ce document est nécessaire pour réaliser les Travaux de Raccordement du Titulaire de Lot.

2 — Description des travaux d'Extension

Les travaux d'Extension sont dimensionnés pour une puissance de [_____kVA/kW]
Les travaux d'Extension du RPD réalisés par Enedis en sa qualité de maître d'ouvrage, sont illustrés dans les plans des travaux fournis en annexe 1, et précisés ci-dessous :

2.1. Technique de raccordement

L'Extension à construire est de type : [aérienne, aérienne/souterraine, souterraine].

2.2. Travaux concernés par la création de l'extension

	Descriptif technique	Quantité
Réseau BT	Création de canalisation de réseau BT	[Lg facturée]
Poste HTA/BT	Création de poste HTA/BT de distribution public	[Nb facturé]
Réseau HTA	Création de canalisation de réseau HTA	[Lg facturée]

3 — Dispositions financières

3.1. Montant de la Contribution à l'Extension

Le montant de votre Contribution a été déterminé avec les paramètres suivants :

Paramètre	Valeur
Mode de valorisation des coûts de l'ORR :	[Formules des coûts simplifiées/Devis]
Taux de réfaction appliqué en soutirage :	[Taux de Réfaction]%
Taux de TVA :	[5,5% / 10% / 20%]
Type d'offre :	[Offre ferme*]

*Cette Offre ne tient pas compte des surcoûts exceptionnels inconnus à la date de cette Offre et hors de la responsabilité d'Enedis.

Le montant de la Contribution à régler à Enedis est de [**Montant TTC à régler**] € TTC.

Ce montant se décompose comme indiqué ci-dessous, pour plus de détails se référer à l'Annexe 2 :

Désignation	MONTANT
Sous-Total Travaux de Raccordement ORR - chiffrés aux FCS	$ST_{ORR\text{-}FCS}$ (€)
Sous-Total Travaux de Raccordement ORR - chiffrés aux Coûts Réels	$ST_{ORR\text{-}CR}$ (€)
Total Travaux de Raccordement Hors Taxe non réfacté	$MT_{Tvx} = ST_{ORR\text{-}FCS} + ST_{ORR\text{-}CR} + ST_{HORR\text{-}CR} + Qp$ (€)
Montant de la réfaction tarifaire HT	$MT_{Réf} = \Sigma(R_i * Mi_{ORR\text{-}FCS})$ ou $\Sigma(R_i * Mi_{ORR\text{-}CR})$ (€)
MT = Montant total HT réfacté :	$MT = MT_{Tvx} - MT_{Réf}$ (€)
MTVA = Montant de la TVA :	$MTVA = \Sigma(MTi_{ORR\text{-}FCS} + MTi_{ORR\text{-}CR}) * TVA$ (€)
C = Montant total TTC réfacté : Contribution à l'Extension à régler	**C = MT + MTVA** (€)
A = Montant de l'acompte TTC :	A

3.2. Conditions d'acceptation de cette offre

L'acceptation de l'Offre par l'Aménageur est matérialisée par la réception simultanée par Enedis :

Cas Aménageur Privé	Cas Aménageur de type Collectivité local, Etat...
▪ l'Offre signée informatiquement, sans modification ni réserve ; ▪ le règlement de l'acompte figurant à l'article 3.1	L'Ordre de service indiquant le : ▪ SIRET, ▪ n° de commande, ▪ code service, ▪ code engagement.

Cette Offre doit être signée informatiquement sur le Portail Enedis.

La date d'acceptation de cette Offre est celle de réception du dernier document (Offre ou acompte) par Enedis.

A défaut, le dossier incomplet reste en attente jusqu'à réception du dernier élément manquant, sans possibilité de dépasser le délai de validité de cette Offre. Dans ce cas, l'acompte n'est pas encaissé.

3.3. Montant de l'acompte

Le règlement de l'acompte indiqué dans le tableau ci-dessus est obligatoire pour accepter la présente Offre de Raccordement.

Le montant de l'acompte TTC est calculé sur la base de 5% du montant total de la Contribution TTC pour les Offres estimatives et 30% du montant total de la Contribution TTC pour les Offres définitives.

Concernant les Contributions demandées dans le cadre des Offres définitives dont la durée des travaux dépasse 2 ans, un échéancier de paiement supplémentaire à l'acompte initial de 30% pourra être demandé et contractualisé dans l'Offre définitive.

Le Demandeur a également la possibilité de régler 100% du montant total de la Contribution.

Les collectivités locales sont dispensées de paiement de l'acompte mais doivent adresser un ordre de service.

3.4. Modalités de paiement

Les paiements sont nets et sans escompte, payables par tout moyen mis à votre disposition (CB, virement…) par Enedis et aux conditions suivantes :

— ils sont payables toutes taxes comprises. Le régime de taxes appliqué est celui en vigueur à la date de leur appel ou de leur facturation ;

— le règlement de l'acompte avant le commencement des travaux et du solde à la fin des travaux (émission de la facture finale) :

- l'ordre de service mentionnant : le numéro de commande, le SIRET, le code service, et le code engagement, dans le cas d'une collectivité,
- paiement par virement direct : [Indiquer l'IBAN de la DR concernée] ;
- paiement par virement : [indiquer l'IBAN de la DR concernée] ;
- paiement par carte bancaire : [Adresse Site CB] ;
- paiement par chèque : le chèque doit être libellé à l'ordre d'« Enedis » et envoyé à l'adresse suivante :

[Entité de réception des paiements] [SITE] [RUE] [LIEU-DIT] [CP] [COMMUNE] [CEDEX].

NB : le règlement du solde de la facture est exigible à l'achèvement des Travaux de Raccordement réalisés par Enedis.

Le **règlement** du **solde** doit nous parvenir **dès réception de la facture**, à l'adresse figurant sur celle-ci. Les collectivités locales ne sont pas concernées par cette disposition.

4 — Conditions préalables à la réalisation des travaux de raccordement

Les conditions préalables à la réalisation des Travaux de Raccordement sont les suivantes :

— réception par Enedis de l'acceptation par l'Aménageur de cette Offre (cf 3.2),

— réception par Enedis de l'acceptation du Titulaire de Lot de l'Offre de Raccordement à son attention.

Dans le cas où l'Aménageur ou le Titulaire de Lot ne donnerait pas son accord sur l'Offre qui lui a été transmise, la présente Offre deviendrait nulle et non avenue et les sommes versées vous seraient intégralement remboursées.

5 — Échéancier prévisionnel de réalisation des travaux

Le délai prévisionnel de réalisation des travaux est de [Délai d'exécution] semaines, à compter de la date à laquelle les conditions préalables définies à l'article 4 sont toutes satisfaites.

6 — Modification de la demande

La Contribution aux travaux d'Extension est révisable si les travaux ne sont pas achevés au plus tard six (6) mois après la date d'acceptation de la présente offre pour des raisons indépendantes d'Enedis.

7 — Interlocuteur

L'interlocuteur Enedis à votre disposition pour toute question relative à cette proposition, est [Prénom Nom interlocuteur] dont les coordonnées sont :

— Téléphone : [N° de Téléphone],

— Mail : [Adresse Mail].

8 — Accord

AVERTISSEMENT : Au cas où cette Offre contiendrait des ratures, et/ou des ajouts de clauses ou de mentions, et/ou des suppressions de clauses ou de mentions, celle-ci serait considérée comme nulle et non avenue. Dans cette hypothèse, il y aura lieu de signer une nouvelle convention destinée à remplacer la Convention de Raccordement annulée.

Nom ou société[1] : .....

Montant total : [Montant] € TTC

À : ..... **Le : ...../...../.....**

Nom Prénom : ..... Qualité du Signataire : .....

Option 1 – Taux de TVA à 10%

Je certifie que les travaux sont effectués dans des locaux achevés depuis plus de deux ans affectés à un usage d'habitation éligibles au taux de TVA réduit de 10 % répondant aux conditions prévues par l'article 279-0 bis du CGI.

Option 2 – Taux de TVA à 5,5%

Je certifie que les travaux sont effectués dans des locaux achevés depuis plus de deux ans affectés à un usage d'habitation et portent sur des prestations de rénovation énergétique respectant les conditions de l'article 278-0 bis A du CGI, ou sont exclusivement liés à la pose, l'installation ou l'entretien d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques dans des locaux à usage d'habitation répondant aux conditions de l'article 278-0 bis N du CGI, et sont éligibles au taux de TVA réduit de 5,5 %.

Fin Option

La signature de la présente Offre vaut acceptation des Conditions Générales sans aucune réserve.

Signature

[1] Dans le cas d'une société, préciser le nom de la société, la forme de la société, le capital social, l'adresse du siège social, le n° de RCS, ainsi que le nom et la qualité d'une personne dûment habilitée

Annexe 1 : Schéma de raccordement : Avant-Projet Sommaire (APS)

[Schéma de principe de raccordement à insérer ici].

Annexe 2 : Détail de la contribution au coût du raccordement

Le détail des coûts est indiqué dans les tableaux suivants

Travaux de Raccordement - chiffrés aux Formules de Coûts Simplifiées : FCS						
Désignation	**Quantité**	**PU (€)**	**Montant HT non réfacté (€)**	**Taux Réfaction**	**Taux TVA**	**Montant TTC Réfacté**
Coûts fixes réseau BT	[Q1 ORR]	[PU1 FCS]	[M1]	[R1%]	[TVA%]	[M'1]
Coûts variables réseau BT	[Q2 ORR]	[PU2 FCS]	[M2]	[R2%]	[TVA%]	[M'2]
Coûts fixe Poste HTA/BT	[Q3 ORR]	[PU3 FCS]	[M3]	[R3%]	[TVA%]	[M'3]
Coûts variable réseau HTA	[Q4 ORR]	[PU4 FCS]	[M4]	[R4%]	[TVA%]	[M'4]
Coûts fixes réseau HTA	[Q5 ORR]	[PU5 FCS]	[M5]	[R5%]	[TVA%]	[M'5]
Sous-Total Travaux de raccordement :			**M1+M2+M3+M4+M5**			**M' = M'1+ M'2+ M'3+ M'4+ M'5**

Travaux de Raccordement - chiffrés aux Coûts Réels						
Désignation	**Quantité**	**PU**	**Montant HT non réfacté (€)**	**Taux Réfaction**	**Taux TVA**	**Montant TTC Réfacté (€)**
Réseau BT	[Q1 ORR]	[PU1 CR]	[M1]	[R1%]	[TVA%]	[M"1]
Réseau HTA	[Q2 ORR]	[PU2 CR]	[M2]	[R2%]	[TVA%]	[M"2]
Poste HTA/BT	[Q3 ORR]	[PU3 CR]	[M3]	[R3%]	[TVA%]	[M"3]
Sous-Total Travaux de raccordement :			**M1+M2+M3**			**M" = M"1+ M"2+ M"3+**

Ventilation de la Σ(Coûts Réels) réfacté	**Part Etude**	**Part Travaux**	**Part Matériel**	**Part Ingénierie**
Montant HT réfacté	[E CR]	[T CR]	[M CR]	[I CR]